

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 avril 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 118)

SOUS-AMENDEMENT

N ° AC1921

présenté par

M. Saintoul

à l'amendement n° AC|1466 du Gouvernement

ARTICLE 5

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Au cinquième alinéa, remplacer les termes "Le coût prévisionnel" par "La charge prévisionnelle".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.